

**8<sup>ème</sup> Private Banking Day****Discours de M. Grégoire Bordier****Président****Association de Banques Privées Suisses****Genève, le 18 juin 2024***Seul le discours prononcé fait foi*

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Genève,  
Monsieur le Président de l'Association Suisse des Banquiers,  
Monsieur l'Ombudsman des banques,  
Chers collègues, chers amis,

Bienvenue à la huitième édition du Private Banking Day, une manifestation organisée conjointement par l'Association de Banques Privées Suisses, que j'ai l'honneur de présider, et l'Association de Banques Suisses de Gestion. Nous sommes heureux de vous accueillir si nombreux à la Maison de la Paix, à Genève. C'est aussi grâce à nos partenaires, l'Association Suisse des Banquiers, la Fondation Genève Place Financière, la CCIG et la FER, que je remercie d'avoir accepté de distribuer notre invitation auprès de leurs contacts. Je me réjouis aussi particulièrement de notre collaboration avec l'Université de Genève et de la présence aujourd'hui de plusieurs étudiants et professeurs de cette institution. Je salue notamment la Professeur Di Marzo Serugendo, qui a contribué à promouvoir notre événement et, surtout, à sélectionner les deux étudiants qui nous présenteront plus tard leurs travaux, parmi les quelque 150 qui étudient à Genève les sciences informatiques et les systèmes d'information.

Comme vous avez pu le voir dans la petite vidéo d'introduction, l'intelligence artificielle a déjà fait des progrès immenses. La voix du robot est inspirée de celle de Sam Altman, le CEO de OpenAI, et l'on pourrait penser que le robot est capable de comprendre, réfléchir et décider. Pourtant le terme d'intelligence artificielle, inventé en 1956 par John McCarthy, me semble trompeur, dans la mesure où il ne désigne pas une forme d'intelligence créative. L'intelligence artificielle, y compris dans sa dernière itération générative, reste un programme informatique, un outil.

Mais quel outil c'est devenu ! Grâce au développement exponentiel des capacités de calcul, des données disponibles et de l'efficacité des algorithmes, il est désormais démontré qu'un réseau de processeurs est capable de traiter un volume de données plus important et beaucoup plus vite que nos cerveaux humains.

L'intelligence artificielle générative repose, entre autres, sur la loi des probabilités. Le résultat produit reflète l'enchaînement le plus fréquent parmi les données avec lesquelles le programme a été entraîné. Cette phase d'entraînement nécessite aussi de nombreuses interventions humaines pour corriger les résultats dans le sens désiré. L'intelligence artificielle générative est donc pour l'instant dénuée de sens commun, même si ses « connaissances » peuvent paraître impressionnantes.

Ainsi, la qualité de l'information qui est fournie à l'ordinateur et la maîtrise de la personne qui utilise un outil d'intelligence artificielle sont aussi importantes que les programmes qui forment l'intelligence artificielle.

Le plus impressionnant est qu'au début, ces programmes avaient besoin d'une commande écrite, un « prompt », pour leur détailler quel texte, code, image ou vidéo ils devaient produire. La dernière version de ChatGPT, nommée « 4 o », avec un « o » pour « omni », permet en revanche de stimuler le programme aussi par la voix ou par l'image. Cette version n'est pas encore disponible au grand public, mais les vidéos de démonstration fournies par OpenAI laissent envisager une interaction beaucoup plus naturelle et immédiate avec ces assistants virtuels, via nos appareils connectés.

La simplicité d'utilisation et ses capacités laissent présager que l'intelligence artificielle va s'immiscer toujours plus dans nos vies. La grande question est de savoir quel sera l'impact de ces simplifications sur le genre humain : serons-nous plus heureux, car assistés en permanence ? ou seulement plus idiots, à force de ne plus faire d'efforts de mémorisation et d'analyse ? Pourrons-nous encore faire confiance à ce que nous voyons ou entendons à travers un écran, lorsque tout pourra être fabriqué virtuellement de toutes pièces ? Paradoxalement, les contacts humains réels pourraient se voir renforcés, si des systèmes fiables de certification de l'authenticité ou d'identification de la création par intelligence artificielle ne sont pas mis en place. On doit craindre aussi que l'écart entre ceux qui maîtrisent et comprennent les nouveaux outils informatiques et les autres ne se creuse encore davantage, limitant les perspectives d'un nombre croissant de notre population.

Bien sûr, comme pour tout changement, l'être humain a tendance à voir surtout des risques à la naissance d'une nouvelle technologie. Il ne viendrait aujourd'hui à personne l'idée de remettre en cause l'électricité, le téléphone, la télévision ou l'internet, mais toutes ces

inventions ont subi des avalanches de critiques et d'accusations loufoques à leurs débuts. L'intelligence artificielle offre certainement la possibilité de nous décharger de tâches fastidieuses ; ce côté ange ne doit cependant pas virer au démon en s'imposant dans toutes les activités humaines.

L'intelligence artificielle n'est pas une nouveauté au sein des établissements financiers. Ceux-ci l'utilisent depuis plusieurs années pour assurer la cybersécurité des infrastructures, détecter des anomalies et des fraudes potentielles dans les virements, pour fournir des réponses automatiques aux clients ou pour aider les ressources humaines à trier les postulations.

L'intelligence artificielle générative en revanche permet d'aller un cran plus loin, en créant des réponses, des présentations, des résumés ou des morceaux de code sur mesure. Les résultats seront d'autant plus corrects que le programme sera limité dans ses sources à celles déjà validées par l'établissement. Le document final doit toujours être vérifié par un humain, mais la durée de sa conception peut être massivement réduite.

Pour les banquiers, la grande question est de savoir si cette technologie peut aider à prendre des décisions de gestion, voire à les prendre mieux... Je n'ai pas la réponse à cette question, qui sera sans doute activement testée ces prochaines années. Cependant, un des fonds alternatifs le plus performant de tous les temps, le fond Medallion, utilisait déjà, et avec succès, d'importantes quantités de données historiques, des ordinateurs et des modèles quantitatifs pour prédire l'avenir. L'intelligence artificielle va donc nous assister dans la détection et le suivi des tendances. En revanche, elle ne saura probablement pas générer des idées originales.

Comme le disait John Adams, deuxième président des Etats-Unis : *"I must study politics and war so that my sons may have liberty to study mathematics and philosophy. My sons ought to study mathematics and philosophy, geography, natural history, naval architecture, navigation, commerce, and agriculture, in order to give their children a right to study painting, poetry, music, architecture, tapestry, and porcelain."*

L'intelligence artificielle générative va-t-elle représenter une étape supplémentaire de cette évolution ? Elle va certainement supprimer certains postes de travail, surtout ceux où créativité, sociabilité et agilité sont peu requis. Mais elle va aussi en créer beaucoup d'autres, que l'on n'imagine pas encore. Pensez par exemple qu'internet n'a pas fait disparaître les facteurs, mais a remplacé beaucoup de lettres par des colis ! Dans le domaine culturel, on peut s'interroger sur la place que prendra l'intelligence artificielle générative, si chacun peut obtenir une image, un film ou une chanson selon ses préférences. Mais rapidité d'exécution ne signifie pas expertise, et je veux croire que la sensibilité humaine restera inégalée.

Enfin, certains imaginent que l'intelligence artificielle va permettre à ceux qui n'ont pas envie de travailler de ne pas devoir le faire, tout en générant suffisamment de bénéfices pour financer une sorte de revenu minimum universel. Au-delà du côté utopique de cette proposition, j'aimerais rappeler la pyramide des besoins humains établies par le psychologue Abraham Maslow. Si l'intelligence artificielle générative pourra sans doute satisfaire nos besoins d'appartenance, en nous informant et en nous faisant croire qu'elle nous apprécie, je doute qu'elle puisse satisfaire nos besoins d'estime et d'accomplissement de soi.

Face à ces bouleversements, la réaction naturelle de certains est de vouloir édicter de nouvelles règles pour nous protéger. Je suis plutôt d'avis que l'intelligence artificielle n'est qu'un outil, impressionnant certes, mais dont l'utilisation reste de la responsabilité de l'humain ou de l'entreprise qui l'emploie. Les règles actuelles sont donc a priori suffisantes pour apprécier les conséquences d'un mauvais usage de l'intelligence artificielle, qui aura toujours été décidé ou manqué d'être contrôlé par un humain. Tout au plus pourrait-on envisager, si cela ne se fait pas spontanément, l'obligation d'indiquer qu'un résultat a été produit par une intelligence artificielle générative.

Bien sûr, l'Union européenne ne le voit pas de cet œil et a adopté il y a trois mois une loi sur l'intelligence artificielle. Celle-ci distingue 4 niveaux de risque : minimal, limité, élevé et inacceptable. Cette loi, comme le règlement général sur la protection des données, s'appliquera dès que le résultat d'une intelligence artificielle sera utilisé dans l'Union européenne, avec de lourdes pénalités en cas de violation.

Presque en même temps, le « Comité sur l'IA » du Conseil de l'Europe, dont la Suisse fait partie, a adopté, après deux ans d'intenses négociations, la première convention mondiale juridiquement contraignante sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme et l'état de droit. Celle-ci englobe désormais aussi bien des acteurs privés que publics, tout en laissant aux Etats une grande flexibilité quant à la manière dont ils souhaitent atteindre les objectifs de cette convention. Cet accord devrait favoriser une approche de l'intelligence artificielle basée sur des valeurs et des règles dans le monde entier.

Enfin, les Nations Unies ont aussi adopté une résolution, qui entend saisir les opportunités des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour promouvoir les objectifs de développement durable. Cette résolution a reçu un large soutien de toutes les régions du monde.

En Suisse, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication d'élaborer d'ici la fin de cette année un aperçu des approches réglementaires possibles. L'analyse se basera sur le droit suisse existant, notamment en matière de droits d'auteur et de protection des données, et montrera les approches compatibles avec la loi européenne et la convention du Conseil de l'Europe précitées.

Par ailleurs, la FINMA a précisé dans son dernier rapport d'activité ses attentes prudentielles dans le domaine de l'intelligence artificielle. Celles-ci se concentrent sur quatre domaines, à savoir la robustesse et la fiabilité des applications, l'égalité de traitement des clients, la gouvernance et la responsabilité, ainsi que la transparence et l'explicabilité. La FINMA attend aussi des banques que celles-ci prennent en compte de manière adéquate les risques liés à l'intelligence artificielle.

Je vois encore un dernier aspect qui pourrait mener à une réglementation étatique : les modèles d'intelligence artificielle générative consomment énormément d'énergie. Utiliser ChatGPT pour une requête nécessite 10 à 15 fois plus d'électricité qu'une recherche traditionnelle. L'Agence internationale de l'énergie indiquait en début d'année que les centres de données dédiés à l'intelligence artificielle pourraient consommer plus de 1000 térawattheures en 2026, soit le double d'un pays comme l'Allemagne. Au-delà des questions de disponibilité de l'électricité, on pourrait vouloir favoriser des modèles d'intelligence artificielle moins complets, mais suffisants, et surtout des modèles internes non connectés à internet, qui s'appuieraient uniquement sur des données prédéfinies.

L'intelligence artificielle inquiète, émerveille et passionne. Les enjeux, qui seront mondiaux, entraîneront des répercussions sur notre travail, nos habitudes, notre style de vie, notre santé et sur les écarts de croissance entre les pays du monde et leurs citoyens. A nouveau, l'Union européenne et la Suisse devront jouer un rôle clé dans la défense de nos intérêts dans ce domaine.

Ainsi, je ne peux pas conclure ce discours sans rappeler notre soutien à des relations stables et ordonnées avec nos pays voisins. En signant les premiers accords bilatéraux le 21 juin 1999, la Suisse s'est engagée sur la voie de la prospérité, qui fait ses preuves depuis 25 ans. La Suisse a désormais plus de 140 accords bilatéraux avec l'Union européenne, qui apportent tous des avantages à l'économie suisse, mais aussi à chacune et chacun d'entre nous. Qui voudrait de nouveau faire la queue à la douane en voiture ? Qui ne connaît pas un jeune parti étudiant dans une université européenne ? Qui voudrait revenir à un système de quotas pour engager les professionnels que l'on ne trouve pas en Suisse ?

Il n'est plus question de devenir membre de l'Union Européenne ; la Suisse a retiré sa demande d'adhésion il y a huit ans déjà. C'est ce qui explique les attentes renforcées de l'Union européenne vis-à-vis de la Suisse, qui restera un pays tiers. La mise à jour de certains accords et les nouveaux accords actuellement en cours de négociation sont essentiels pour le maintien de notre qualité de vie en Suisse. Les banques n'ont rien à gagner directement dans ces négociations, mais elles savent qu'elles ne pourront faire avancer politiquement leurs demandes en matière d'accès au marché qu'une fois ce paquet d'accords approuvé.

Les vociférations de certains contre les négociations en cours ne doivent pas faire oublier le large soutien des accords bilatéraux dans la population. Selon un sondage en janvier de cette année, 71% se montrent en faveur des nouveaux accords avec l'Union européenne, sur la base des discussions exploratoires. Ce taux d'approbation atteint même 88% parmi les partisans du parti socialiste, preuve que les syndicats ne sont suivis ni par la base du parti socialiste, ni par la population. Et même au sein de l'UDC, la moitié de ses sympathisants est prête à approuver les nouveaux accords ! Nous encourageons donc le Conseil fédéral à négocier une solution équilibrée et à la présenter avec conviction au Parlement et au peuple.

Pour conclure, et afin de revenir au thème du jour, l'intelligence artificielle, j'invite maintenant Madame Nathalie Randin, journaliste indépendante et réalisatrice de reportages pour la télévision suisse romande, à me rejoindre, pour vous présenter la suite du programme. Merci pour votre attention.